

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le jeudi vingt-trois du mois de juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 17 juillet 2020

PRÉSENTS : Mme JACQUIN Martine, Maire

Ms, VALTAT Roger, SERRE Patrice et BONNARDON Maurice ; adjoints.

Mmes et ERBS Angélique, Mme MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MIAUT Rachel, VAYSSIERE Nora, CILARRAT Laurent, M GUICHARD Serge, M JEANNIARD Luc, ROBERT-MICHIION Flavien.

ABSENTS EXCUSES : *Mmes GRASSER Sylvie, DAUPHANT Aude, adjointes ; Ms. BESSON Pierre-Henri, RIONDET Jacques.*

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VAYSSIERE Nora

2020-29-1 : PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUELS ET SAISONNIERS

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires :

- Lors d'un accroissement temporaire de travail
- Lors d'un accroissement saisonnier de travail
- Pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

exercice des fonctions à temps partiel

congé annuel

congé maladie, de grave ou de longue maladie,

congés de longue durée

congé de maternité ou adoption

congé parental ou congé de présence parentale

congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national

rappel ou maintien sous les drapeaux et participation à des activités dans le cadre de la réserve opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire

autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avec le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement et de fonctionnement des services en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuel et saisonniers conformément à la présente délibération, ceci pendant toute la durée du mandat électif en cours.

PRECISE que les crédits suffisant sont prévus au budget de l'exercice.

2020-30-1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail effectué par la commission « vie associative » concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020.

Différentes simulations ont été faites et la commission propose :

* De conserver le mode d'attribution de l'année 2019, en privilégiant les associations qui encadrent des jeunes avec des montants par tranche d'âge.

* De maintenir les mêmes montants que 2019 pour les attributions par licencié (55 € pour les adhérents de 5 à 12 ans, 40 € pour les 13 à 20 ans et 30 € au-delà de 20 ans)

* De maintenir les mêmes montants que 2019 pour les attributions au forfait.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le travail de la commission
- Fixe le montant des subventions aux associations pour 2020 comme ci-dessous
- Charge Madame le Maire de procéder au versement à chaque association

Attribution forfaitaire

	Montant 2020
A.D.M.R des Terres Froides	2 080
SSIAD Terres Froides	350
Croix Rouge Française unité locale de Voiron Chartreuse	350
A.C.C.A de Colombe chez ROBERT-MICHIION Jacques	130
Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Colombe	640
Amicale des Donneurs de sang Le Grand Lemp/Bévenais/Colombe chez Mme Marie Christine TROPEL	145
Club Sérénité de colombe	300
Association Musique des Terres Froides	1 275
Sous total 1	5 270

Attribution aux adhérents

	Montant 2020
LCA Foot 38	1 280
Foyer Des Jeunes chez Pascale FUCILE	1 480
Hand Bièvre terres Froides	730
Terres Froides Basket	1 090
Terres Froides Basket (prime de niveau)	1 000
Jeunes Sapeurs - Pompiers des Terres Froides chez M. Robert JANIN-GADOUX	150
Seon Bi Kwan	660
Union Chabonnaise chez Mme FAURE Joëlle	570
Cyclo Loisir de la Bièvre	210
Colombe Model Club	300
Sous total 2	7 470
TOTAL (ST 1 + ST2)	12 740
C.C.A.S	6 000

2020-31-1 NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Madame le Maire expose :

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus et huit membres non élus.

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de fixer le nombre pour ce nouveau mandat et propose 7 membres. Elle rappelle que 7 membres seront alors élus parmi les membres du conseil municipal et 7 membres non élus seront nommés par elle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de fixer à 7 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Colombe (CCAS).

2020-32-1 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ELECTION DE LA MOITIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'élire les 7 membres du conseil municipal qui siégeront au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune.

La liste de candidat proposée est :

VAITAT Roger
CHARRAT Laurent
ERBS Angélique
GUICHARD Serge
MARC Emmanuelle
MARTIN Marylène
MITAUT Rachel.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de voix obtenues par la liste : 15

Sont donc proclamé élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action social de Colombc.

- VALTAT Roger
- CHARRAT Laurent
- ERBS Angélique
- GUICHARD Serge
- MARC Emmanuelle
- MARTIN Marylène
- MITAUT Rachel.

En ce qui concerne les personnes nommées ; Mme le maire informe les membres présents que les différentes associations pouvant proposer des membres pour siéger au sein de cette instance ne nous ayant fait parvenir aucun candidat, elles procédera donc à la nomination par arrêté des personnes suivantes :

- X DOUILLET Robert*
- X GROSSE Gilbert*
- X ROTA Odette*
- X FUCILE Philippe*
- X MICOUD Alain*
- X SACCOMANI Patrice*
- X SOLA Vincent*